

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 24 septembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 18 septembre 2018 s'est réuni le lundi 24 septembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, SPECOGNA Marilyn, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine
Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, CILLIERES Charles, Patrick MAURIN, MANIER Bernard

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à MUNOZ Yolande, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de MAURIN Patrick à DALLA SANTA Jean-Christophe, de HOSPITAL Michel à LABARDIN Philippe, de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël

G.10

Attribution de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal souhaite que :

- Le concours du Receveur Municipal soit demandé pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- L'indemnité de conseil soit calculée à taux plein selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité,

- Cette indemnité soit attribuée comme suit :
 - A Monsieur Philippe BOURGAREL, gérant intérimaire, pour la période du 1er mai 2018 au 30 juin 2018,
 - A Madame Laurence SAGE, Receveur Municipal, à compter du 1er juillet 2018,
- Madame Laurence SAGE, Receveur Municipal, perçoit également l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires à taux plein.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :**

Demande le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

Accorde l'indemnité de conseil à taux plein calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité,

Précise que cette indemnité sera attribuée comme suit :

- A Monsieur Philippe BOURGAREL, gérant intérimaire, pour la période du 1er mai 2018 au 30 juin 2018,
- A Madame Laurence SAGE, Receveur Municipal, à compter du 1er juillet 2018.

Accorde également à Madame Laurence SAGE, Receveur Municipal, l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires à taux plein

Dit que la dépense sera imputée aux chapitre et article prévus à cet effet au budget primitif de chaque exercice.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 25 septembre 2018

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET



The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE MARMANDE' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Daniel Benquet'.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 27.09.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28.10.2018...

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

